



### Avis de publicité

## MISE EN CONCURRENCE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SUR LE SITE PASSIONNEMENT MOSELLE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT EPHEMERE LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2021

### Dénomination et adresse de la collectivité:

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
DDCA/SFAJ – Mise en concurrence restauration éphémère des 3 et 4 septembre 2021 – JFL  
1 RUE DU PONT MOREAU  
CS 11096  
57036 METZ CEDEX 1

### Modalités de transmission :

Les candidats pourront télécharger la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur le site du Département de la Moselle [www.moselle.fr](http://www.moselle.fr) dans la rubrique *Culture et Patrimoine* ou en faire la demande par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus.

### Visite programmée du site :

Les candidats intéressés pourront visiter le site concerné en prenant directement contact avec le chef du site des Jardins Fruitières de Laquenexy : Pascal GARBE au 03.87.35.01.02

### Transmission de l'offre :

L'offre de chaque candidat devra comprendre une présentation du projet d'installation et de restauration éphémère proposé incluant :

1. une présentation du projet sur les plans humains, matériels et organisationnels,
2. une cohérence des propositions avec l'image du site,
3. une proposition financière en vue du règlement de la redevance et des charges.

La réception des offres des différents candidats devra idéalement se faire **pour le 23 août 2021 à 16h.**

Le choix du candidat retenu sera arrêté au plus tard le 25 août 2021. Il en sera averti par mail pour engager les discussions en vue de la conclusion de l'AOT.

### Conclusion de l'AOT :

Sur la base des propositions et après discussion des ajustements et des modalités concrètes de mise en œuvre, il sera rédigé une convention d'autorisation d'occupation temporaire.

**Renseignements administratifs :**

Sandrine KRAFFT : [sandrine.krafft@moselle.fr](mailto:sandrine.krafft@moselle.fr) / 03.87.65.86.69

**Publicité :**

La publicité est disponible sur le site du Département de la Moselle :  
[www.moselle.fr](http://www.moselle.fr) dans la rubrique Culture et Patrimoine.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
67 000 Strasbourg  
Tél : (+33)3 88 21 23 23 Fax (+33)3 87 36 44 66  
Url : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Date d'envoi à la publication** : août 2021